ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Hérault

Montpellier, le 29 Mars 2021

Service des personnels
enseignants 1er degré

Affaire suivie par :

Sophie GELY
04 67 91 52 70

Marie CHABBAL
04 67 91 52 82

Courriel: mouvement2021dsden34@ac-montpellier.fr

31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2

L'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Education nationale de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs les personnels
enseignants du premier degré

s/c de Mesdames les inspectrices et
Messieurs les inspecteurs de
l'éducation Nationale

Objet : Mouvement départemental des personnels enseignants du 1er degré - Rentrée scolaire 2021.

Réf : Lignes directrices de gestion académiques soumises aux CTA des 29/01/2021 et 08/02/2021

En complément du guide de la mobilité de l'Hérault consultable sur le site accolad (rubrique mobilité/mouvement du 1er degré) et sur le site de la DSDEN et des lignes directrices de gestion académiques consultables sur le site accolad (rubrique mobilité) et dont il est vivement conseillé de prendre connaissance en amont de la formulation des vœux, la présente note précise les modalités techniques et le calendrier du mouvement des personnels enseignants du 1er degré.

I – MODALITES D'ORGANISATION DU MOUVEMENT

Le mouvement départemental est organisé en **une seule phase** dite « informatisée » au cours de laquelle les enseignants saisissent leurs vœux sur le serveur SIAM 1 via I-Prof.

1 Le calendrier.

La saisie des vœux

Les demandes, à titre facultatif ou obligatoire, doivent être saisies sur **SIAM 1.**

Du 6 au 15 avril 2021 minuit

Via le lien : https://si2d.ac-montpellier.fr/login/ct_logon_mixte.jsp

Durant la période d'ouverture du serveur, il est possible de modifier ou d'annuler la saisie. **Après la fermeture du serveur, aucune modification (ajouts, changements d'ordre des vœux ou suppression d'un vœu) ne sera acceptée.**

Signalé : pour l'enseignant ayant sollicité une permutation : le service SIAM 1 est accessible **uniquement** à partir de l'application i-prof **du département dans lequel il est affecté(e) en 2020-2021.**

Exemple : un enseignant en poste dans le département du Gard et muté dans le département de l'Hérault doit se connecter au serveur du département du Gard pour saisir ses vœux dans l'Hérault. Il sera redirigé de façon automatique et transparente sur le service SIAM 1 du département d'accueil, avec comme indication le libellé du département obtenu par permutation qui s'affiche.

2 La communication des résultats.

Les décisions d'affectation sont arrêtées par le directeur académique et publiées sur SIAM 1. Le jour des résultats d'affectation, des données individuelles seront diffusées aux agents qui leur permettront de pouvoir mieux situer leur candidature parmi les autres telles que présentées dans les lignes directrices de gestion académiques.

II – INFORMATION ET CONSEILS

Une consultation des différents documents précités est possible sur :

- le site de la DSDEN de l'Hérault :
https://www.ac-montpellier.fr/dsden34/cid157259/enseignants-entrant-dans-le-departement-de-l-herault.html

- le site accolad à l'adresse suivante :
https://accolad.ac-montpellier.fr

L'information et l'accueil des personnels sont assurés par le SPE 1er degré dans le cadre des opérations de mouvement par un accueil physique uniquement avec prise de rendez-vous ou par messagerie électronique **de préférence** :
mouvement2021dsden34@ac-montpellier.fr

Pendant la période d'ouverture du serveur, une cellule d'accueil téléphonique est mise en place du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h au numéro 04.48.18.55.14

Signalé : en cas de problème technique (connexion, identifiant refusé ou autre), vous devez effectuer une demande d'assistance. A cette fin, vous disposez de :

- un portail accessible à l'adresse suivante via vos identifiants académiques : https://asap.ac-montpellier.fr
  L'interface vous guidera dans la saisie de vos demandes.
- un numéro de téléphone : **04 67 91 48 00**

III – CALENDRIER DES OPERATIONS

Mouvement départemental	
Enregistrement des demandes de mutation (SIAM 1)	**Du 06 avril (12h) au 15 avril 2021 (minuit)**
Les accusés de réception (AR) seront disponibles dans MVT1D Ils vous permettront de consulter votre barème validé par le SPE. A noter : le service SIAM 1 est accessible **uniquement** à partir de l'application i-prof **du département où vous étiez affecté(e) en 2020/2021.** **Signalé pour les enseignants ayant sollicité une permutation** : les enseignants issus du mouvement interdépartemental devront impérativement **réinitialiser leur identifiant tout en conservant leur NUMEN comme mot de passe afin de pouvoir accéder à leur AR depuis I-Prof du département de l'Hérault.** La procédure pour obtenir son identifiant est disponible via le lien suivant : http://www.ac-montpellier.fr/cid120725/comment-authentifier-sur-intranet.html	**30 avril 2021**
Phase d'échange avec l'administration sur le barème : **vous pourrez effectuer toute demande de correction de barème. Il conviendra de renvoyer votre accusé de réception portant ces demandes de correction daté et signé** au service du personnel **uniquement par messagerie électronique** (mouvement2021dsden34@ac-montpellier.fr). **Au-delà de cette date, plus aucune demande de correction de barème ne sera acceptée.**	**30 avril au 14 mai 2021**
Date limite de demande de correction de barème	**14 mai 2021**
Les barèmes définitifs seront accessibles dans MVT1D	**18 mai 2021**
Communication des résultats via I-Prof	**08 juin 2021**
Ajustements de fin d'année	

Vous trouverez dans le guide de la mobilité consultable en ligne sur le site accolad : https://accolad.ac-montpellier.fr/section/ma-carriere/mouvement-et-mobilite/mouvement-enseignants-du-1er-degre/mouvement-departemental-herault toutes informations utiles à la formulation de vos voeux.

Soyez assurés de l'entière disponibilité du Service des Personnels Enseignants de la DSDEN pour vous accompagner dans ce moment important de votre parcours professionnel.

Christophe MAUNY